



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

détenus

Question écrite n° 131350

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le respect des droits fondamentaux dans les prisons et plus précisément sur celle de l'accès des détenus au téléphone. Le contrôleur général des lieux de privation de liberté a publié mercredi 22 février 2012 son rapport annuel sur le respect des droits fondamentaux dans les prisons, locaux de garde à vue, centres de rétention administrative et établissements psychiatriques. Lien entre le détenu et l'extérieur du lieu de détention, le téléphone est un moyen pour les personnes détenues d'entrer en contact avec leurs proches ou leur avocat. Selon le contrôleur général des lieux de privation de liberté « la pratique du téléphone est une illustration parfaite de la question de l'effectivité des droits. Il y a bien un droit « en théorie », mais la pratique est bien autre chose ». Ainsi, le rapporteur poursuit son analyse : « Le nombre de numéros qu'il est possible d'appeler est encore variable d'un établissement à l'autre. Il est souvent imposé - sans qu'aucun texte ne le prévoie - que ces numéros soient ceux de personnes qui disposent d'un permis de visite ». Ces quelques remarques appellent plusieurs interrogations. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer pourquoi les règles d'accès au téléphone ne sont-elles pas identiques dans tous les établissements. Il lui demande par ailleurs pourquoi il est imposé, sans qu'aucun texte ne le prévoie, que ces numéros soient ceux de personnes qui disposent d'un permis de visite.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131350

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2526

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)